Le centre communal d'action sociale

Un peu d'historique

Du bureau de bienfaisance au centre communal d'action sociale

L?aide aux personnes en difficulté remonte à plus de deux cents ans et en passant du bureau de bienfaisance, au bureau d?aide sociale, "l'action sociale" s'est progressivement organisée.

En janvier 1986, les bureaux d'aide sociale deviennent les centres communaux d'action sociale, et l?état leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale. Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte plus large d'interventions de développement social local. Ils s'imposent à présent comme un outil politique incontournable de l'action sociale locale et sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale, peut réellement s'exercer.

Organisation du CCAS/CIAS

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. De façon globale dans les grandes agglomérations, son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, également nommées par le maire. On peut compter parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations ?uvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Statut et missions du CCAS

- Est une entité juridique de droit public qui lui permet par exemple d'agir en justice en son nom propre.
- A une existence administrative et financière distincte de la commune.
- Est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au président et/ou au vice-président.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants : lutte contre l?exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d?aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d?établissements d?hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l?hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

A Nargis

Les membres du CCAS se consacrent en grande partie à l'aide des personnes en difficulté qui le sollicitent et ils apportent leur soutien au montage des différents dossiers nécessaires.

Les personnes sont reçues sur rendez vous le lundi matin

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/famille/action-sociale/lc-centre-communal-daction-sociale